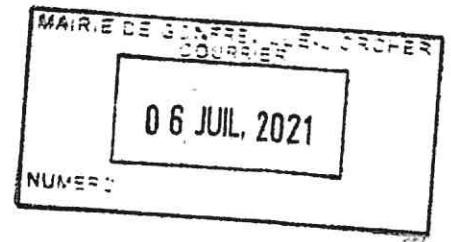




**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



*Le ministre*

*Paris, le - 5 JUL. 2021*

Monsieur le Député,

Vous avez appelé mon attention sur le déroulement des épreuves du baccalauréat pour la session 2021.

Attentif à l'objet de votre intervention, je tiens tout d'abord à vous assurer de toute l'importance que j'attache à la réussite et au bien-être de tous les élèves.

Le baccalauréat 2021, qui associe contrôle continu et épreuves sur table, compétences orales et écrites, équité nationale et prise en compte du travail en classe, marque une transformation profonde du lycée au service d'une plus grande réussite des élèves. Cette année plus encore, il prend tout son sens, grâce à un effort collectif de la part des lycéens et avec l'aide des équipes pédagogiques et éducatives, que je tiens à remercier tout particulièrement.

Pour tenir compte des conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de préparation du baccalauréat général et technologique, et afin de privilégier le temps d'apprentissage des lycéens dans cette période, plusieurs mesures sont mises en place à titre exceptionnel pour l'année scolaire 2020-2021. Les modalités d'organisation du baccalauréat prévoient en effet que les lycéens préparent le baccalauréat en disposant d'un temps d'apprentissage suffisant pour l'obtention de ce diplôme dont la valeur est préservée, et de manière à poursuivre, après le baccalauréat, leurs études avec les bases les plus solides et la plus grande confiance.

.../...

Monsieur Jean-Paul LECOQ  
Député de Seine-Maritime  
Hôtel de Ville  
Place Jean Jaurès - BP 95  
76700 GONFREVILLE-L'ORCHER

Les dispositions prises pour répondre à ces enjeux consistent, d'une part, à remplacer les épreuves des enseignements de spécialité et les évaluations communes par la prise en compte des notes de bulletins obtenues tout au long de l'année pour les candidats scolaires qui disposent du livret scolaire tel que prévu par l'arrêté du 4 mars 2020 et, d'autre part, à maintenir la tenue des épreuves de philosophie et du grand oral, organisées à la fin de l'année scolaire 2020-2021, avec des aménagements permettant de tenir compte des conditions exceptionnelles d'apprentissage.

Ainsi ces épreuves ont-elles été aménagées, pour l'ensemble des candidats, avec un plus grand nombre de choix de sujets, la possibilité de ne garder qu'une seule des notes obtenues dans certaines disciplines ou encore la présentation au jury par le candidat d'un descriptif, visé par l'équipe pédagogique, mentionnant les points du programme qui n'auraient éventuellement pas pu être étudiés durant l'année scolaire. Ces épreuves requièrent en effet concentration, maîtrise de son temps et capacité à surmonter son inquiétude, et ces compétences sont autant d'atouts pour un parcours réussi.

Ces mesures ont été prises après échange avec le comité de suivi de la réforme et à la suite d'une concertation avec les organisations syndicales représentatives des personnels et les élus des conseils académiques de la vie lycéenne. Elles permettent de prendre en compte la diversité des situations des candidats.

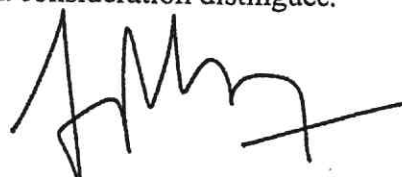
L'ensemble de ces aménagements a par ailleurs fait l'objet d'une large communication sur les sites du ministère et a été relayé par les services académiques. De nombreux outils ont également été mis en ligne afin de permettre aux candidats et aux équipes pédagogiques de préparer les épreuves terminales.

Je tiens à cet égard à souligner que le maintien de ces épreuves terminales est une chance pour les élèves, couronnant les efforts de chaque lycéen, mais aussi des équipes éducatives et pédagogiques qui les ont accompagnés pendant toute cette année scolaire. Ils ont en effet connu une année particulière, qui a pu être éprouvante et créer des inquiétudes, en raison de la crise sanitaire et de toutes les réorganisations engendrées par cette situation.

Enfin, eu égard au contexte sanitaire exceptionnel et aux circonstances particulières dans lesquelles les candidats ont préparé leurs examens, des consignes ont été données pour que les examinateurs abordent ces épreuves avec bienveillance.

Ces dispositions garantissent la plus grande égalité possible entre les différents parcours des candidats se présentant au baccalauréat, tout en préservant la valeur du diplôme.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de ma considération distinguée.



Jean-Michel BLANQUER